### REPUBLIQUE **FRANCAISE**

**REGION AUVERGNE** RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents: 18

Ayant pris part au vote

(vote public): 22 o Pour: 22 o Contre: 0 o Abstention: 0 o Blanc: 0

o Nul: 0

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé: Néant

Absents: M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs: Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

\*\*\*\*\*

Date de convocation : Le 14 décembre 2022

Date d'affichage: Le 14 décembre 2022

M. le Président précise que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a souhaité simplifier la lecture de ses budgets en lien avec l'adoption de la nomenclature M57 (délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-09-05/08 en date du 5 septembre 2022).

Une nouvelle organisation budgétaire est donc initiée à compter du 1er janvier 2023. Cette organisation a été décidée en lien avec les services de l'Etat (services fiscaux et service de gestion comptable d'Yssingeaux).

La création d'un budget annexe « Zones d'activités » et d'un budget annexe « Bâtiments commerciaux » au 1er janvier 2023 regroupant pour l'un l'ensemble des zones d'activités du territoire actuelles ainsi que les futures zones, et pour l'autre tous les bâtiments commerciaux intercommunaux, implique la clôture au 31 décembre 2022 des services TVA inscrits au sein du budget annexes « ateliers industriels »:

« Auberge d'Oumey » service numéro « TVA 25 »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la suppression du service TVA « auberge d'oumey » service numéro « TVA 25 » au 31 décembre 2022,
- charge M. le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

#### **DELIBERATION N°:** DC/2022-12-19/24

#### **OBJET DE LA SEANCE: Finances**

Clôture services TVA

**Budget annexe** « ateliers industriels »

#### AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022191224-DE Reçu le 28/12/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,



#### AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022191224-DE Reçu le 28/12/2022 Certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le